

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Date de convocation : 14 mars 2022

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Bernard GAY, Mario GANDELIN, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) : Olivier PETIT (pouvoir à Claudine BOUVET), Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir à Bernard GAY), Agnès SUILLOT (pouvoir à Jean-Yves LANNEAU).

Secrétaire de séance : Bernard GAY

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

○ Approbation du Compte Administratif 2021

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} adjoint en charge des finances. L'excédent de fonctionnement s'élève à 278 883.39 e et le déficit d'investissement à 16 156.16 €. Les résultats cumulés au 31/12/2021 dégagent un excédent de fonctionnement arrêté à 1 168 484.04 e et un excédent d'investissement de 338 917.47 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors de la présence de M. le Maire, conformément à la législation.

○ Approbation du Compte de Gestion 2021

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

○ Affectation des résultats 2021

L'affectation des résultats cumulés est la suivante :

- En section d'investissement : + 305 578.47 € au compte 001 recettes d'investissement
- En section de fonctionnement : + 1 168 484.04 € au compte 002 recettes de fonctionnement et 150 000 € au compte 1068 en recette d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette affectation de résultats.

○ Vote des taxes 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux des 3 taxes pour l'année 2021 :

- Taxe habitation : 8.84 %
- Taxe foncière bâti : 41.38 %
- Taxe foncière non bâtie : 22.31 %

Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, celle-ci entraîne des modifications dans le financement des collectivités locales et du taux de fiscalité directe des communes.

Ainsi pour 2022, :

- Le taux de la taxe d'habitation n'est plus modifiable, il reste à 8.84 % (résidences secondaires)

- A la demande de la DGFIP un nouveau taux de réforme communal sur le bâti foncier doit être voté sur la base du taux communal de 17.02 % auquel s'ajoute obligatoirement le taux départemental de 24.36 % soit un taux de référence communal 2022 de 41.38%
- La taxe foncière non bâti pas de changement : 22.31 %

M. le Maire ne souhaite pas modifier ces taux et les reconduit pour 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces taux.

○ Vote du budget primitif 2022

M. Bernard GAY rappelle que le Comité consultatif des finances réuni le 14 mars 2022, a validé ce projet de budget 2022.

Arrêté en fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 921 914.04 €

Arrêté en investissement en dépenses et en recettes à 653 2228.47 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif 2022.

○ Coupe de bois 2022

M. le Maire présente l'assiette des coupes pour l'année 2022 conformément au programme présenté par l'ONF à savoir :

- parcelle 1 d'une surface de 2ha02ca coupe d'amélioration
- Parcelle 15 d'une superficie de 0ha89ca coupe d'amélioration

Le Conseil Municipal valide cette proposition de l'ONF.

○ Attribution d'un don pour l'Ukraine : solidarité avec les populations Ukréniennes

L'Association des Maires du Jura et la Protection civile du Jura nous indiquent que les besoins des Ukrainiens portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique tel que des médicaments et des dispositifs médicaux de secours.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à cet élan de solidarité. Le Conseil Municipal décide d'effectuer un don de 1 000.00 € à la Protection civile partenaire de l'AMF en solidarité avec les populations Ukréniennes.

○ Urbanisme

- Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
DELLI QUARDI / ROLLIN	PENTE / CORDIER	Route de Louhans
SOBOTRAM	DISTRY	Chemin Marcel Bouvet

- Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	GAND Anthony	2 Ateliers
PC	FAUTRELLE Kévin	Terrasse couverte
DP	SOBOTRAM	Division foncière
DP	BRETILLOT Dominique	Pergola
DP	ROUTHIER Joël	Abri de jardin + clôture
DP	CARREL Yannis	Piscine

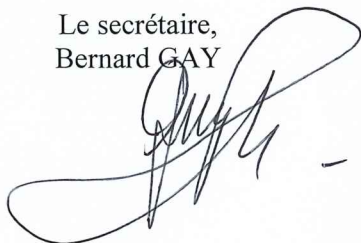
○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Bâtiment école : indemnisation de 93 000.00 € par l'assurance dans le cadre de la garantie décennale.
- Visite Maison Bourgeois au carrefour du CD 20 avec la RN 678 appartenant à ECLA
- Retrait du PC Coutot aux Plaines 2
- Centre de stockage : réunion de travail pour pose de panneaux photovoltaïques : date à définir
- Bienvenue à Charly fils de Mathieu CHAMBARD, conseiller municipal
- Journée coin nature du 12/03/2022 : présence des croqueurs de pommes avec démonstrations de taille et greffes
- Canalisation d'eau remplacée rue du Moulin, l'enrobé sera faite dans la semaine du 21 au 26 mars 2022
- Aéroclub de Lons : invitation du Conseil le 1^{er} avril 2022 à 19h00
- Planning des élections présidentielles pour les 10 et 24 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire,
Bernard GAY



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU



Compte-rendu affiché le **25 MARS 2022**